



3 janvier 2023

Planification des soins de longue durée 2023-2025 Favoriser le maintien à domicile

Le Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) met en consultation le rapport provisoire de planification des soins de longue durée pour la période 2023-2025. Il propose de poursuivre la politique axée sur le maintien à domicile selon le souhait de la majorité des personnes âgées. Le nombre de nouveaux lits de long séjour en EMS augmenterait ainsi moins rapidement que la population âgée et les soins à domicile poursuivraient leur forte croissance, avec l'appui des structures intermédiaires (lits de court séjour en EMS et structures de soins de jour).

Le rapport provisoire de planification des soins de longue durée prévoit une croissance modérée pour les établissements médico-sociaux (EMS) avec 404 lits de long séjour supplémentaires sur la période 2023-2025. Les prestations d'aide et de soins à domicile augmenteront quant à elles largement afin de répondre aux besoins croissants induits par le vieillissement de la population. Ainsi, le nombre d'heures de soins à domicile pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui se situait à près de 585'000 heures en 2021, devrait progressivement dépasser les 940'000 heures par an entre 2025 et 2030. Pour l'aide à domicile, il est projeté une augmentation de 34'789 heures en 2025 par rapport à 2021. Il est également essentiel de développer en parallèle les structures intermédiaires. En conséquence, jusqu'à 97 nouveaux lits de court séjour en EMS et 163 nouvelles places en structures de soins de jour pourraient être mis à disposition. De plus, il est proposé de créer des unités de soins de transition (UST) en EMS offrant une prise en charge soignante et thérapeutique spécifique pour des patients trop faibles pour suivre un programme de réadaptation en milieu hospitalier. 40 lits sont prévus à cette fin.

Diverses recommandations sont proposées pour la mise en œuvre de la planification 2023-2025. Afin de renforcer la coordination des prestations, la gestion des admissions en EMS devrait à l'avenir être confiée au Service de coordination socio-sanitaire (SECOSS). Les modèles de prise en charge devraient être revus en raison de la pénurie de personnel soignant. Le développement des appartements à encadrement médico-social et des possibilités d'aménagement du domicile devrait se poursuivre avec des soutiens financiers spécifiques.

Les incidences financières du projet de planification sur les contributions et subventions d'exploitation versées par les pouvoirs publics sont estimées à 9.6 millions de francs en 2025 (canton 5.7 millions, communes 3.9 millions). Elles augmenteront ensuite progressivement pour atteindre 24 millions de francs par an dès 2030 (canton 16 millions, communes 8 millions). Les subventions d'investissement sont quant à elles évaluées à 50 millions de francs (canton 37.5 millions, communes 12.5 millions), répartis sur la période 2025-2035.

La consultation est ouverte jusqu'à la mi-mars 2023. Les documents de la consultation sont disponibles sous <https://www.vs.ch/web/che/consultations-cantoniales-en-cours>. Toute personne ou institution est invitée à se prononcer. Le rapport définitif sera établi après analyse des résultats de la consultation, puis soumis à l'approbation du Conseil d'Etat.



Personnes de contact

Mathias Reynard, chef du Département de la santé, des affaires sociales et de la culture,
027 606 50 95

Yves Martignoni, adjoint à la cheffe du Service de la santé publique, 027 606 49 25